

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1896

PRÉSIDENTE DE M. VÉRETTE

M. Moulin, empêché, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Josse se charge de prendre les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal. — MM. Gaidry, ingénieur en retraite et M. Léon-Adolphe Riboulot, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la Compagnie de l'Est à Vesoul, sollicitent leur admission comme membres correspondants.

Livres reçus par la bibliothèque de la Société :

1° Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès de la Sorbonne, par M. Moissan, de l'Académie des Sciences, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique.

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, 16^e année, tome XXI, n° 2, 1895;

3° *Les Grandes Orgues de la Cathédrale d'Amiens*, par M. Darsy;

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 4, 1894;

5° *Les Chartes de l'Abbaye de Saint-Bertin*, par l'abbé Bled, tome III, 3^e fascicule ;

6° *Mémoires de la Société Eduenne*, tome XXII;

7° *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1894.

M. le président Vérette, à l'ouverture de la séance, annonce la mort de M. Encelain, avoué honoraire, mem-

bre titulaire, qu'une cruelle maladie a tenu, pendant de longs mois, cloué sur un lit de douleur.

Notre bien regretté collègue faisait partie de la Société depuis la fondation, pour ainsi dire, puisqu'il avait été élu au commencement de l'année 1865. Il a rendu les plus grands services au Comité chargé de l'acquisition de la maison **La Fontaine**, Comité dont il était le secrétaire et le conseil. Nous devons aussi rappeler le rôle actif qu'il a rempli pendant l'occupation prussienne, prenant une large part aux travaux de la commission municipale instituée depuis le début de l'invasion. N'oublions pas non plus la démarche patriotique qu'il a faite, en compagnie de M. Gardeur, auprès de M. Jules Favre, à Versailles, afin d'obtenir, au moment de l'armistice, un dégrèvement ou un adoucissement aux charges énormes qui pesaient sur la cité; nous recommandons, à cet effet, la lecture du travail que M. Encelain a publié en 1885, dans nos Annales, sous le titre : *Une page d'histoire locale*. La mort de ce collègue distingué est une grosse perte pour notre Société: nous pouvons ajouter qu'avec lui disparaît un homme utile, un excellent citoyen.

Le dernier chapitre que M. Frédéric Henriet consacre à la description du « Trésor de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry » est divisé en deux parties : la première, relative aux « ornements sacerdotaux » s'appuie sur les travaux de M. de Farcy et, principalement, de M. l'abbé Marsaux, à propos des broderies, des antependium, chapes, etc., de la sacristie de l'établissement hospitalier. La deuxième partie traite des « meubles et objets divers. » Si l'orfèvrerie religieuse ou privée fournit l'appoint le plus maigre à l'inventaire général de nos richesses artistiques, c'est que les œuvres de l'orfèvrerie religieuse ont contre elles le prix de la matière, ou sa trop facile transformation en lingots ou en numéraire : en septembre 1792 ce fut le sort de la plus grande partie de l'argenterie de la chapelle. Il en

reste heureusement encore quelques épaves. Parmi les autres objets précieux, M. Henriet signale trois christes en ivoire ; le bronze florentin « la flagellation, » dans le salon de la communauté ; puis les deux cabinets-coffres dans l'appartement particulier de Monseigneur ; les pendules Louis XIII et Louis XIV ; puis surtout, le vaste buffet à deux corps fait par Hulot, de Fère, en 1784, avec les armes de la Charité et placé depuis 1880 dans la salle de la Commission, ainsi que le beau bureau plat, garni de cuivres, et qui a dû servir à M. de Stoupe et à Madame de la Bretonnière.

A la suite de cette lecture qui couronne la monographie de M. Henriet, la Société adresse à notre collègue ses sincères félicitations.

M. Vielle donne lecture du rapport suivant :

VESTIGES D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN PRÈS DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous signaler une découverte que je viens de faire.

En parcourant les allées du jardin de M. Saint-Raymond j'ai trouvé dans les plates bandes des fragments épars de poterie cinéraire gallo-romaine.

Je vous présente quelques échantillons de ces débris qui ont été ramenés accidentellement à la surface du sol par la pelle du jardinier.

La nature de ces fragments et la situation du lieu d'où ils proviennent révèlent l'emplacement d'un ancien cimetière. On sait, en effet, qu'à l'époque de la conquête, les cimetières étaient établis près des chaussées romaines. Le jardin en question se trouve en amphithéâtre sur la Marne à la limite du chemin romain de Troyes à Saint-

Quentin, voie n'existant plus à cet endroit mais dont la connaissance du tracé est due aux travaux récents de notre éminent collègue M. Harant.

La découverte de vestiges d'un cimetière gallo-romain dans un ancien quartier de Château-Thierry, la découverte précédemment faite non loin de ce cimetière, dans un faubourg de cette ville, d'une cité entièrement disparue, le chef-lieu du Pagus Otmensis, viennent donner à Château-Thierry une origine plus ancienne que celle qui lui est généralement attribuée et établissent qu'à une époque antérieure à celle de la construction du Château de Thierry IV, qui a donné son nom à la ville, des populations gallo-romaines s'étaient établies dans la partie ouest du Château-Thierry actuel et y avaient fondé une cité.

La Société décide l'impression de l'extrait d'un travail de M. G. Lafenestre sur « La Fontaine. »

La Fontaine

M. Georges Lafenestre vient de publier chez Hachette, pour la collection des grands écrivains français, une belle étude sur La Fontaine. Tout a été dit sur la vie du fabuliste, il n'est guère de révélations possibles aujourd'hui sur ce sujet. Au point de vue de l'examen de son œuvre, de sa confection, de sa portée, M. Lafenestre a su se placer sous un nouvel angle et nous montrer l'écrivain autrement que ses devanciers ne l'ont fait. Selon lui, son action sur les lettres s'est étendue bien au-delà de son siècle et se fait encore sentir aujourd'hui.

« Ce serait une curieuse étude de constater ce que Chénier doit à La Fontaine. En poussant de tous côtés l'analyse, on verrait aussi qu'un bien petit nombre, parmi les

poètes romantiques, ne sont pas de temps à autre ses obligés, Lamartine d'abord, Victor Hugo lui-même, mais surtout Alfred de Musset. Quant à ce dernier, avec sa sincérité accoutumée, il ne dissimule pas sa gratitude, et l'influence du conteur et du fabuliste, déjà visible dans ses œuvres de jeunesse, devient unique et presque oppressive dans ses dernières. Béranger lui doit ce qu'il peut avoir de naturel et de vif. De notre temps on trouverait sa marque constante et visible dans tous ceux des poètes qui demeurent dans la tradition nationale, dans ceux qui conservent le goût de la composition expressive et concentrée, du sentiment naturel et sain, l'amour de la pensée nette, de l'expression claire, du langage simple, pittoresque, vivant. Ce n'est point faire injure, sans doute, à Sully-Prudhomme, Alphonse Daudet, André Theuriet, François Coppée, André Lemoyne, Paul Arène et bien d'autres, de leur dire qu'ils sont, eux aussi, les petits-fils de La Fontaine, tant ils sont imprégnés de son esprit de sincérité, de clarté, de bienveillance, de grâce ou d'enjouement, tant ils sont, comme lui, franchement et simplement français. Le temps n'est pas éloigné peut-être ou par lassitude des sonorités creuses, des tensions emphatiques, des galimatias subtils, de plus jeunes poètes demanderont, de nouveau, quelques conseils de bon sens ou de génie au bonhomme. Il ne les leur refusera pas, toujours souriant et toujours accueillant, et sans rancune pour ses détracteurs. N'est-ce pas, hélas ! Lamartine qui a dit que La Fontaine était un « préjugé français ? » Il y a des chances pour que le préjugé dure autant que la nation. »

Plaise à Dieu que le vœu de M. Lafenestre soit exaucé et que la langue française sorte sauve des assauts qu'elle a à subir dans le présent et dans l'avenir !

PH. GILLE.

(*Figaro*, jeudi, 30 janvier).